

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Politique publique des ports - Programme de soutien aux actions d'animation et de promotion des ports départementaux - 4ème répartition 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, dans le cadre du programme de soutien aux actions d'animation et de promotion des ports, au titre de l'exercice 2016 une subvention de fonctionnement de 31 000 euros, à la Société Nationale de Sauvetage en Mer et une subvention de fonctionnement de 4 000 euros à l'association des Plaisanciers du Port du Jaï, conformément au détail énoncé dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention avec ces attributaires, conforme au projet type prévu à cet effet.

La dépense correspondante de 35 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 – fonction 94 – article 6574 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité
M. LE DISSES ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée